

Étaient présentes pour les organisations syndicales : la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT.

La CFE-CGC a demandé à ce que soient portées en point n°1 à l'ordre du jour de la commission paritaire les modalités de rétablissement d'un socle conventionnel avant de négocier sur LMD et les nouveaux métiers.

La CFDT demande également la reconstitution d'un texte paritaire et conventionnel et souhaite en point préliminaire à cette commission un débat sur le mode opératoire permettant d'atteindre cet objectif.

La CGT fait une déclaration au nom d'une intersyndicale CFTC-CGT-FO. Elle demande la restauration de la CCN 51, l'ouverture de négociation dans le cadre d'une commission mixte paritaire, le respect de la négociation collective et paritaire.  
La CGT quitte la table des négociations.

La FEHAP a indiqué qu'elle avait la même ambition que la CFE-CGC et la CFDT et qu'elle souhaitait aboutir au rétablissement d'un tissu conventionnel.

La CFE-CGC et la CFDT souhaitent qu'une méthodologie de travail et un calendrier soient déterminés.

Des dates de commissions paritaires et de groupes de travail ont d'ores et déjà été fixées.

### **1- LMD**

La FEHAP a indiqué qu'il s'agit pour elle d'un point important et qu'elle demande aux pouvoirs publics qu'une ligne budgétaire spécifique soit prévue au titre de ce dispositif. Elle a rappelé que les négociations se feraient annuellement en fonction des enveloppes accordées conformément à la position prise par le Conseil d'Administration.

La CFE-CGC estime qu'il s'agit d'un exercice difficile compte tenu de la situation actuelle de non financement du LMD.

La CFDT a indiqué que ce dossier nécessitait une réflexion globale et ne devait pas entraîner un éclatement de la structure des classifications.

### **2- Nouveaux métiers**

La FEHAP a indiqué qu'un travail avait été effectué visant à l'intégration de nouveaux métiers et que ce dernier servirait de base aux échanges avec les organisations syndicales.

Deux groupes de travail se tiendront les 5 et 28 février.

*La prochaine commission paritaire aura lieu le 04 avril 2013.*